

DECISION DU MAIRE n° 2018-11

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son 4^{ème} alinéa ;

Considérant le besoin des juvignacois de voir réaménager le terrain de boule de la Place Saint Michel ;

Considérant, pour se faire, la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et de rénovation du boudrome situé au cœur du quartier des Garrigues ;

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 des marchés publics du 25 mars 2016, un marché de travaux décomposé en 2 lots et intitulé « Aménagement du boudrome Place Saint Michel » :

Lot 1 Terrassement et VRD attribué à l'entreprise H.A.S. (34800 CEYRAS) pour un montant de 33 664 € HT soit 40 396,80 € TTC ;

Lot 2 Clôtures attribué à l'entreprise LANGUEDOC CLOTURE (30100 ALES) pour un montant de 13 742 € HT soit 16 490,40 € TTC.



Fait à Juvignac, le 7 Septembre 2018
Le Maire


Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le12...09...2018
et publication le14...09...2018